

# La Stratégie Nationale de l'Immigration et de l'Asile (SNIA) : ambivalence d'une politique de l'accueil prise entre désir d'intégration et contrôle des frontières.

-----  
*Auteurs : Mehdi Azdem, chercheur indépendant en communication et ingénierie culturelle & Abdeslam Ziou Ziou, chercheur et consultant indépendant en arts et culture (Casablanca, Maroc).*

## Introduction

L'histoire des migrations contemporaines au Maroc remonte à la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Elle a été marquée par des mouvements d'émigration des marocains à l'étrangers, qui par la suite et pour plusieurs raisons - dont la fermeture des frontières et instauration des visas - a provoqué des flux migratoires vers le Maroc. Selon le Haut commissariat au Plan, dans un rapport daté de 1994 sur les logiques migratoires au Maroc, plusieurs phases<sup>1</sup> ont marqué cette époque et qui peuvent être résumées comme suit :

- "Phase 1 (1956–1968) : mise en place du cadre institutionnel et signature de nombreuses conventions d'immigration entre le Maroc et les pays demandeurs ;
- Phase 2 (1969–1974) : explosion migratoire vers l'Europe : France, Belgique, Pays-Bas, Allemagne et pays Scandinaves ;
- Phase 3 (1975–1989) : crise des économies européennes et montée du chômage. L'émigration s'est ralentie devant le verrouillage des frontières, les incitations au départ des immigrés, la montée et la banalisation du racisme en Europe ;
- Phase 4 (1990–1993) : fermeture des frontières de l'Europe et l'institution du visa<sup>2</sup> ;"

La fermeture des frontières et l'instauration des visas a créé une nouvelle réalité migratoire se basant plus sur la logique du contrôle des frontières extérieures de l'Europe. Le Maroc va alors adopter des politiques drastiques de lutte contre l'immigration dite clandestine en instaurant un ensemble de dispositifs juridiques encadrant la pratique de contrôle, de répression et de refoulement de la population migrante :

- Phase 5 (1994–2004) : signature de l'accord UE/Maroc<sup>3</sup> et lutte contre l'immigration clandestine (loi 02-03);
- Phase 6 (2005–2012) : accroissement des flux migratoires de l'Afrique Subsaharienne au Maroc comme pays de transit ;
- Phase 7 (2013 -2022): présence des réfugiés et demandeurs d'asile et lancement de la SNIA.<sup>4</sup>

## Etat des lieux de la migration

### 1. Stratégie Nationale de l'Immigration et de l'Asile (SNIA)

---

<sup>1</sup> Haut Commissariat au Plan (1994), Répartition de la population, urbanisation et migration.

<sup>2</sup> Idem, (1994)

<sup>3</sup> Houria Alami M'chichi, Bachir Hamdouch, Mehdi Lahlou, Le Maroc et les migrations (2005), Fondation Friedrich Ebert, P.18

<sup>4</sup> Ces dernières phases ont été ajoutées par nos soins suivant différentes lectures et rapport auxquels nous avons eu accès.

Les chercheurs, acteurs de terrain et journalistes s'accordent pour désigner l'année 2013 comme une année clé dans la politique migratoire de l'Etat Marocain. Suite à la publication du rapport très critique du Conseil National des Droits de l'Homme<sup>5</sup> et plusieurs ONG internationales sur la situation migratoire au Maroc, des instructions royales ont été émises le 10 septembre 2013 pour l'élaboration d'une politique nationale de l'immigration et de l'asile. Par la suite, une campagne de régularisation de 23 096 migrants va débuter en janvier 2014 et se finaliser en décembre 2014 par l'adoption par le gouvernement marocain de la Stratégie Nationale de l'Immigration et de l'Asile (SNIA)<sup>6</sup>. Cette stratégie a « *créé un cadre institutionnel permettant à la société civile et aux partenaires européens d'aider à l'implémentation de la nouvelle politique d'intégration des migrants au Maroc* » [Gross-Wyrtzen, Gazzotti (2021) , p. 833 ].

La SNIA comprenait 7 programmes d'action autour de thématiques spécifiques : éducation et culture, jeunesse et divertissement, santé et logement, aide humanitaire et sociale, gestion des flux migratoires et lutte contre la traite des êtres humains, coopération et partenariats internationaux. Cette Stratégie vise en premier lieu à faciliter l'intégration des migrants réguliers et à assurer leur droit en termes d'accès à l'éducation et de formation, de travail, d'accès à la santé et au logement ainsi qu'à leur participation politique. Elle permet en deuxième lieu d'améliorer la gestion des flux migratoires, dans le respect des principes des droits humains, afin de mieux contrôler la migration légale (étudiants, travailleurs, investisseurs), et limiter l'entrée de migrants "illégaux", selon une approche humaine et respectueuse de leurs droits, et ceci afin de lutter contre les réseaux de passeurs et la traite des êtres humains. Elle a ensuite établi un cadre juridique pour la migration et l'asile, fondé sur les principes des droits de l'Homme et les accords pertinents ratifiés par le Maroc. Cette stratégie nationale en matière de migration et d'asile est mise en œuvre par tous les ministères concernés et les institutions officielles en coopération avec les associations de la société civile, le secteur privé et les partenaires internationaux "le cas échéant".

Ce changement de stratégie nationale est dû à un ensemble de facteurs tant internes qu'externes à la politique migratoire du Royaume. Dans un dossier analysant la nouvelle politique migratoire au Maroc le *Journal Of North African Studies* dans son édition de septembre 2021<sup>7</sup>, nous en donne plusieurs raisons. En rejetant l'explication des politiques migratoires marocaines comme seule application de la politique d'externalisation des frontières européennes considérée comme eurocentrée, les auteurs abordent un ensemble de facteurs complexifiant l'étude de cette nouvelle politique migratoire. Dans un premier lieu, certaines auteures expliquent l'implémentation de la SNIA dans le cadre des politiques issues de l'Etat Marocain en portant intérêt à la dynamique intérieure de l'Etat en analysant : "*How the State thinks of itself*". La politique migratoire devient un outil important pour les prises de décision au niveau national et international en défendant les intérêts marocains autant dans leur politique de voisinage avec l'Union Européenne que dans la "nouvelle" politique africaine du Royaume. Elle se situe aussi dans une volonté de répondre aux critiques formulées par la société civile nationale et internationale sur les traitements inhumains réservés aux migrants en montrant un visage humanitaire.

En deuxième lieu, la "*nouvelle politique migratoire*" répond aussi à une transformation interne des profils migratoires au Maroc, beaucoup moins axée sur la migration de transit que l'installation de

---

5

<https://www.cndh.org.ma/fr/rapports-thematiques/conclusions-et-recommandations-du-rapport-etrangers-et-droits-de-lhomme-au>

<sup>6</sup> Deux campagnes de régularisation ont eu lieu en 2014 et en 2016 ayant atteint près de 50 000 migrants : Hicham Houdaifa, *Migrations au Maroc : l'impasse ?* (2019), Collection Enquête, Édition En toutes lettres P.11

<sup>7</sup> Leslie Gross-Wyrtzen & Lorena Gazzotti (2021) Telling histories of the present: postcolonial perspectives on Morocco's 'radically new' migration policy, *The Journal of North African Studies*, 26:5, 827-843, DOI: 10.1080/13629387.2020.1800204

migrants au sein du territoire national<sup>8</sup>. En portant un intérêt aux micro-pratiques informelles de l'intégration et de la rencontre entre les populations migrantes et les populations marocaines, les auteures entendent apporter plus de nuance au concept de transit révélant les multiples échelles et dimensions de la notion de frontière : *"Focusing on informal practices instead of formal policy reveals the multi scalar and multidimensional nature of the border and migration management landscape implicating unexpected actor as agents of european and Moroccan strategic interest who at time act as "petty sovereigns" to reinterpret these objectives in light of their own aims"* (Gross-Wyrtzen, Gazotti, p.834).

Les acteurs de terrain (journalistes, militants associatifs et professionnels de la société civile) reconnaissent une avancée notoire de la SNIA du point de vue de la mentalité de l'Etat vis-à-vis de la migration. Ils soulignent aussi l'inadéquation entre la volonté politique et l'application sur le terrain<sup>9</sup>. Ils et elles ont un discours nuancé vis à vis de la SNIA déclarant que :

*" La Stratégie nationale pour la migration et l'asile, (...) a fourni des indicateurs positifs et de l'espoir, en accordant 50 000 titres de séjour aux migrants, c'est un processus important, et c'est ce qui compte pour le Maroc, seul pays du sud du bassin méditerranéen. Mais il n'a pas pleinement tenu ses promesses, notamment en donnant les moyens d'intégrer les migrants, avec les difficultés d'accès à l'école, à la santé, à la citoyenneté, le renouvellement des cartes de séjour, notamment pendant la période Covid, et la poursuite de l'expulsion des migrants vers le désert. En d'autres termes, la Stratégie nationale d'immigration et d'asile a échoué et n'a pas atteint ses objectifs, et le résultat est que les immigrés au Maroc souffrent encore de plusieurs problèmes et de conditions difficiles."*<sup>10</sup>

La catégorie de la migration d'asile au Maroc reflète assez bien cette dualité de la politique migratoire entre les discours et leur application de terrain. Dans la suite de l'article nous analysons les chiffres émis par le Haut Commissariat aux réfugiés pour l'année 2021, donnant un aperçu sur l'augmentation considérable des demandes d'asiles et leur refus sur les deux dernières années.

## **2. Les chiffres du Haut Commissariat aux Réfugiés (UNHCR) 2021 : réalité du terrain**

Le rapport du Haut Commissariat au Plan (HCP) concernant la migration forcée au Maroc et datant de septembre 2021 définit celle-ci comme étant :

*"Le migrant forcé est considéré comme étant toute personne étrangère se trouvant sur le territoire marocain principalement pour les raisons liées au transit vers un autre pays, à la demande d'asile ou de statut de réfugié, à l'insécurité, la guerre ou la persécution dans le pays d'origine ou au trafic ou la coercition"*.

Le changement sémantique adopté par cette institution gouvernementale nous indique un changement de prise en considération de la migration au Maroc. Celle-ci passe d'une logique sémantique faisant la part belle à l'illégalité de séjour (migration illégale, migration clandestine) à celle appuyant sur les motifs et raisons de la migration dite *"forcée"*. Elle intègre les personnes en transit ainsi que les populations fuyant des situations de guerre, de violence ou de persécution.

---

<sup>8</sup> "Transit migration suggests continuous movement rather than friction, glossing the fragmented, extended, and immobilising nature of transnational migration (Collyer 2010), and enfolding vast space-times into an undifferentiated zone between origin and destination. Similarly, the category 'transit state' hides the fact that many migrant people are (often reluctantly) settling in conditions suggestive of containment rather than passage (Gross-Wyrtzen, Gazotti 2021 , p.835 )

<sup>9</sup> <https://www.infomigrants.net/fr/post/33562/integration-des-migrants--au-maroc-le-fosse-se-creuse-entre-discours-et-realite>

<sup>10</sup> Entretien réalisé le 15/01/2021 avec un journaliste spécialiste des questions migratoires.

Ce changement de paradigme est issu d'une part de l'adoption de la SNIA ainsi que l'effort de la société civile pour reconsidérer les politiques migratoires au Maroc.

Lors de notre recherche exploratoire, nous avons cherché à répondre aux questions suivantes :

*Quelle est la réalité de la migration forcée au Maroc d'un point de vue statistique ?  
Qui sont les migrants forcés au Maroc ? Quelle est leur réalité quantitative ?  
Combien sont-ils ? Que représentent-ils ?*

Les chiffres officiels manquent sur la réalité quantitative de la migration forcée au Maroc. Les chiffres disponibles que nous avons pu nous procurer proviennent du Haut Commissariat aux Réfugiés (UNHCR)<sup>11</sup>. Cette institution publie annuellement l'ensemble des chiffres liés au statut des réfugiés et des demandeurs d'asile. Elle ne nous renseigne pas sur la réalité de l'ensemble des catégories de la migration forcée mais seulement sur les dossiers traités dans le cadre de la procédure d'asile.

En 2021, le UNHCR au Maroc a dénombré 18 765 réfugiés et demandeurs d'asile (soit 9 379 réfugiés et 9 386 demandeurs d'asile). Durant cette seule année, l'organisme onusien a enregistré 5 560 nouvelles candidatures à l'asile. Il y a eu une augmentation importante du nombre de la population cible qui a quasiment doublé entre janvier 2020 et janvier 2022 : 9 756 à 18 248. Le nombre de réfugiés a augmenté de 40% et le nombre de demandeurs d'asiles a triplé en un an seulement (source : données HCR - Annexe 1).

Cette tendance nous indique premièrement une augmentation extrêmement importante des demandes d'asile entre 2019 et 2021, la pandémie de la Covid 19 n'a fait qu'accentuer un mouvement déjà enclenché en 2019. Le Maroc devient bien plus qu'une terre de transit : c'est un lieu d'asile et de refuge pour les migrants forcés. Il y a aussi la situation de la pandémie qui a fixé les migrants forcés au Maroc, notamment par le contrôle plus drastique des mouvements de population et la fermeture des frontières avec l'Espagne. Le statut de réfugié ou de demandeur d'asile paraît alors comme un statut refuge permettant de bénéficier d'un certain nombre de droits en période d'instabilité dû à la situation sanitaire.

D'un autre côté, il est à noter que les chiffres de rejet des demandes d'asile sont restés constants entre 2017 à 2021. Avec ou sans pandémie, le taux de rejet des demandes d'asile est d'environ 60%<sup>12</sup>:

- 60% de rejet en 2021
- 59% de rejet en 2020
- 62% de rejet en 2019
- 61% de rejet en 2018
- 66% de rejet en 2017

Il y a une constante dans le refus du statut de réfugié. La seule modification imputable à la situation sanitaire a été la quasi disparition de la procédure d'appel pendant la période pandémique notamment due aux restrictions d'accès aux institutions et juridictions d'appel. Cette constance dans le pourcentage de rejet des demandes d'asile indique une politique de contrôle des flux migratoires par l'instauration d'un quota informel d'acceptation des demandes d'asiles.

Ainsi, les chiffres du HCR confirment l'analyse des articles du *Journal of North African Studies* sur la complexification des logiques migratoires au Maroc. La situation sanitaire n'a fait qu'accentuer un

---

<sup>11</sup> Statistical report on UNHCR population of concern. UNHCR Morocco - 31 December 2021.

<sup>12</sup> *Ibid*

mouvement déjà engagé en 2019 sur la multiplication des demandes d'asile. Le Maroc devient alors plus qu'un pays de transit : c'est un pays de refuge et d'installation.

## Annexe 1 - Données HCR

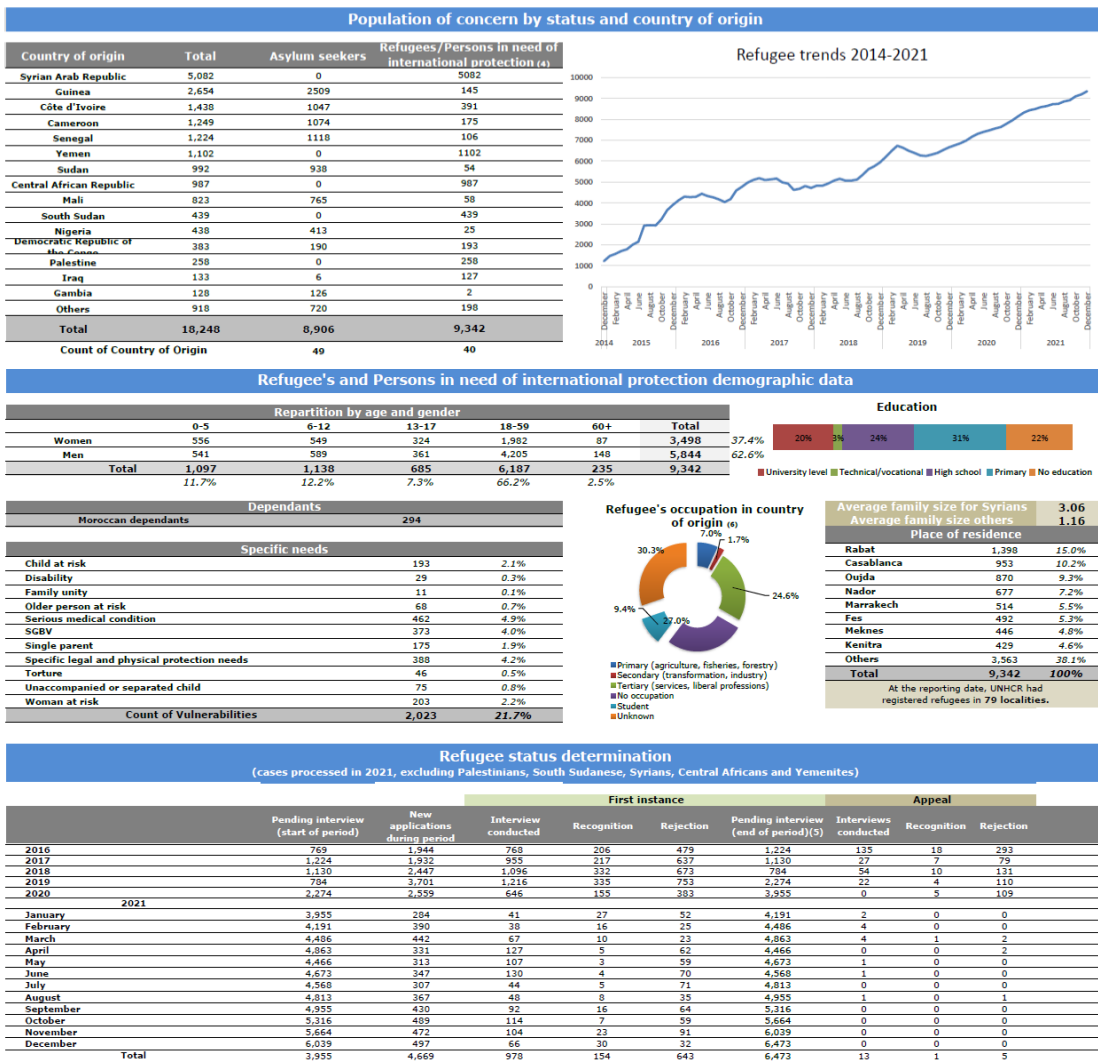
### Statistical report on UNHCR population of concern

UNHCR Morocco - 31 December 2021



Active population Individuals: **18,248** Cases: **13,058**

	Active population Start of period	New registration (1)	Increase			Decrease			Other closure (Syrians)	Active population End of period
			New registration of Syrians	Reactivation (2)	Births	Resettlement	Voluntary repatriation	Other closure (3)		
<b>Total 2016</b>	<b>5,478</b>	<b>3,947</b>	<b>1,566</b>	<b>967</b>	<b>86</b>	<b>60</b>	<b>2</b>	<b>3,682</b>	<b>1,686</b>	<b>6,734</b>
<b>Total 2017</b>	<b>6,734</b>	<b>3,124</b>	<b>833</b>	<b>1,153</b>	<b>111</b>	<b>94</b>	<b>0</b>	<b>4,249</b>	<b>1,938</b>	<b>6,779</b>
<b>Total 2018</b>	<b>6,779</b>	<b>3,835</b>	<b>796</b>	<b>1,260</b>	<b>128</b>	<b>82</b>	<b>1</b>	<b>4,144</b>	<b>1,114</b>	<b>7,775</b>
<b>Total 2019</b>	<b>7,775</b>	<b>5,349</b>	<b>730</b>	<b>927</b>	<b>215</b>	<b>83</b>	<b>0</b>	<b>4,427</b>	<b>887</b>	<b>9,756</b>
<b>Total 2020</b>	<b>9,756</b>	<b>3,614</b>	<b>602</b>	<b>604</b>	<b>246</b>	<b>21</b>	<b>1</b>	<b>665</b>	<b>117</b>	<b>13,533</b>
<b>2021</b>										
<b>January</b>	13,533	404	71	40	36	0	0	2	0	14,011
<b>February</b>	14,011	481	46	41	25	3	0	122	0	14,433
<b>March</b>	14,433	494	22	13	16	2	0	2	0	14,952
<b>April</b>	14,952	406	45	31	25	0	0	808	1	14,606
<b>Mai</b>	14,606	263	30	11	14	0	0	4	0	14,890
<b>June</b>	14,890	432	51	58	21	0	0	290	14	15,111
<b>July</b>	15,111	327	7	28	16	0	0	1	0	15,481
<b>August</b>	15,481	472	50	29	22	0	0	249	1	15,755
<b>September</b>	15,755	497	39	42	29	0	0	15	2	16,308
<b>October</b>	16,308	608	55	25	24	0	0	6	0	16,959
<b>November</b>	16,959	551	36	31	22	0	1	4	2	17,558
<b>December</b>	17,558	625	27	50	20	0	0	5	0	18,248
<b>Total 2021</b>	<b>13,533</b>	<b>5,560</b>	<b>479</b>	<b>399</b>	<b>270</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>1,508</b>	<b>20</b>	<b>18,248</b>



## Bibliographie :

Haut Commissariat au Plan (2021), La Migration forcée au Maroc. Résultats de l'enquête nationale de 2021. (url : <https://www.hcp.ma/file/223470/>),

Haut Commissariat au Plan (1994), Répartition de la population, urbanisation et migration.

Hicham Houdaifa, Migrations au Maroc : l'impasse ? (2019), Collection Enquête, Édition En toutes lettres.

Houria Alami M'chichi, Bachir Hamdouch, Mehdi Lahlou, Le Maroc et les migrations (2005), Fondation Friedrich Ebert.

Leslie Gross-Wyrtzen & Lorena Gazzotti (2021) Telling histories of the present: postcolonial perspectives on Morocco's 'radically new' migration policy, The Journal of North African Studies, 26:5, 827-843, DOI: 10.1080/13629387.2020.1800204

<https://www.tandfonline.com/toc/fnas20/26/5>

[https://telquel.ma/2016/12/13/campagne-regularisation-migrants-ce-qui-faut-savoir\\_1527188](https://telquel.ma/2016/12/13/campagne-regularisation-migrants-ce-qui-faut-savoir_1527188)

<https://www.infomigrants.net/fr/post/33562/integration-des-migrants--au-maroc-le-fosse-se-creuse-entre-discours-et-realite>